

Le Québec, une province comme les autres

Des immigrants présentent les mêmes positions que les précédents à une seule différence, notable. La citoyenneté canadienne constitue le référent premier de leur identification à la société d'établissement, mais elle ne représente pas, cette fois, une médiation qui permette d'envisager une appartenance québécoise. Nous nous intéresserons surtout à cette différence dans le cas de ces sept immigrants provenant du Salvador et de l'Inde¹.

Ils se caractérisent par leur rejet de toute notion d'une différence québécoise, voire d'un usage préférentiel du français dans la province, et par leur affirmation de l'illégitimité de la législation linguistique québécoise. La règle de la majorité politique dans tout système démocratique n'emporte pas leur adhésion.

LA LANGUE FRANÇAISE, UN TRAIT SANS GRAND INTÉRÊT

Loin d'être perçu comme le symbole d'une société ou un moyen nécessaire ou utile d'insertion sociale, l'usage de la langue française constitue, pour ces immigrants, un trait particulièrement négatif et encombrant ou, au mieux, un trait exotique de la société québécoise. La connaissance de cette langue n'est, de toutes manières, pas nécessaire. Ils n'utilisent pas le français dans leur milieu de vie. Les émigrés salvadoriens ont appris le français et l'anglais, et les émigrés indiens, anglophones à leur arrivée, le sont demeurés. Pour les uns et les autres,

1. Cinq venus de l'Inde (deux femmes, trois hommes) et deux du Salvador (un homme, une femme).

la maîtrise du français ou de l'anglais est de valeur équivalente lorsqu'on vit au Québec. L'émigré salvadorien affirme ainsi qu'un individu peut choisir de parler le français, l'anglais ou les deux langues, et, en qui le concerne, « parler l'une des deux langues suffit ». Une émigrée indienne peut admettre que « as a culture, Quebec feels very strong about protecting its language », mais le caractère bilingue de l'État canadien rend la primauté du français inacceptable.

Ces immigrants défendent le libre choix en matière de pratique linguistique, car, si le français est une des deux langues officielles du Canada, il ne peut en aucun cas être LA langue du Québec. Ils jugent les lois linguistiques votées dans la province répressives et considèrent illégitime l'énoncé selon lequel tout résident du Québec devrait savoir parler le français : « I cannot support any statement like that, it is flawed. Absolutism is fundamentally flawed » (Indienne). Pour une autre émigrée indienne, il est tout aussi inadmissible qu'un poste de travail soit refusé à un individu sous prétexte qu'il ne parle pas le français. Sinon, un programme public d'apprentissage de cette langue devrait être prévu dans les milieux de travail. Et une autre ne comprend d'ailleurs pas pourquoi l'État québécois ne subventionne que les cours de français pour les nouveaux arrivants : « Here, when Quebec forces people to talk French, they sometimes give money. In English they don't. Sometimes you even have to pay to study English. It is not supposed to be this way. »

La loi 101 est aussi répressive puisqu'elle prive les parents d'un droit fondamental, le choix de l'école de leurs enfants, une limite apportée à l'éducation des enfants totalement inadmissible, car « if my kids are learning French at school, how am I supposed to know what they are studying » (Indien).

Mais le français étant la langue d'une communauté importante au Canada, son usage ne peut être ignoré, bien que l'idéal soit qu'une seule langue soit parlée dans tout le pays : « If one language is spoken in the whole country, it is better. » Et certains vont jusqu'à adopter une position contredisant leur ferme adhésion à l'État canadien, un État bilingue : ils excluent totalement le français des références communes à tous les citoyens canadiens.

Ils sont agacés par les constantes pressions à parler le français auxquelles ils disent se trouver assujettis : « It happens everywhere, in the street, in the government offices, in Manpower or Immigration offices : they start with French and when I speak English they ask why if I've been here for so long, I don't speak to them in French » (Indienne). Ces pressions ne sauraient être tolérées dans « un pays libre » : « This is a free country and we should all have our freedom to speak in the language in which we feel comfortable » dit une autre émigrée indienne avant de

conclure : « If only there was no French, Quebec would be a wonderful place to live. »

En effet, l'idée d'une identité francophone au Canada et au Québec est une aberration, « is flawed, because it is against the natural law of physics or nature. Fundamentally, diffusion is the norm. The norm is not concentration, it is diffusion ». Tout ce que l'on réussit à faire, selon cet émigré de l'Inde, c'est de retarder le moment où « the more fundamental force will prevail ». Révélatrice, encore, est la crainte d'une émigrée du même pays de voir exister un jour une citoyenneté québécoise. Il serait alors obligatoire de parler le français dans la province, ce qu'elle ne veut ni faire ni admettre.

LE CONFORT MONTRÉALAIS

À l'égal de tous les autres immigrants, ces personnes font état d'une aisance et d'un attachement à l'égard de leur milieu de vie montréalais et, parfois, parlent d'un sens d'appartenance à cette ville en des termes explicites : « Since I've been in Montreal I have developed a sense of belonging. I have some friends who came before me to Toronto. Now they are nowhere, they are still in their apartment and they still don't have a life in Toronto » (Indien). Tant qu'il détiendra un emploi, cet homme ne quittera pas Montréal où il dispose d'un réseau établi d'amis et de connaissances de même origine que lui. Son attachement à la ville n'est nullement tributaire d'une quelconque spécificité ou différence québécoise mais d'un milieu de compatriotes et d'un milieu de travail et, si la compagnie qui l'emploie, déménageait, il déménagerait. Pour un autre, Montréal est « a good city », une ville anglophone et intéressante en raison de la présence d'une communauté indienne et c'est à ce dernier aspect de la société québécoise qu'il se dit le plus attaché.

Propos semblables de la part d'une femme : « I have been here for ten years, then I belong there. I feel comfortable here. » Mais son appartenance montréalaise repose uniquement sur sa vie de famille et de quartier. Pour l'émigré du Salvador, l'image de Montréal et du Québec se limite à un seul trait, sa liberté d'action : « C'est un pays tranquille et on n'a pas de problèmes avec quiconque. Pour ça, je m'y sens à l'aise, je me sens libre, je n'ai pas de pression, je fais ce que je veux. »

Ces personnes apprécient le caractère généralement aimable de la population montréalaise et une femme précise que Montréal est une ville plus accueillante que Toronto parce que « French people are more friendly » (Indienne). Elles apprécient encore la diversité des activités qui y sont offertes, la rencontre de courants culturels venant d'Europe et d'Amérique du Nord, le cosmopolitisme de la population et les possibilités de promotion sociale qu'on y trouve. Montréal est une ville

attrayante « où en plus, si vous ne travaillez pas, vous avez beaucoup d'opportunités de continuer votre éducation, de faire n'importe quoi » (Salvadorien), une ville « very attractive. It is cosmopolitan, it has a blend of English and French, an ambience with regards to other cities in North America, which makes it interesting. Socially it is very active. I am very much at ease here » (Indien).

Ce mélange intéressant de français et d'anglais ne signifie pas que les rapports avec le groupe linguistique majoritaire soient marqués par une quelconque volonté de reconnaissance ou d'inclusion. De ce point de vue, rien n'est moins équivoque : « The Québécois, they try to force people to learn their language, they try to force them to be one of them. This is not good. » Cet homme n'apprécie pas « all this obsession with French identity » et son verdict est clair à ce propos : « Québec is not deserving of me. »

À la différence de leurs homologues décrits dans le chapitre précédent, ces immigrés ne vivent pas essentiellement dans des milieux limités, communauté ethnique, quartier ou cercle familial. Ils insistent, au contraire, pour dire que leurs réseaux de relations sont construits sur des affinités personnelles n'ayant que peu à voir avec leur socialisation dans un autre pays. Ils mentionnent des personnes de toutes ascendances au nombre de leurs amis et de leurs collègues les plus appréciés : « des Portugais, des Français, des gens de toutes origines, ce qui est important, ce sont les affinités » (Salvadorien) ; « Je ne fréquente pas des gens seulement parce qu'ils sont Latino, j'ai des voisins, des amis canadiens-français, les parents des amis de mes enfants sont des anglophones ; au travail, c'est cosmopolite, c'est une richesse [...] et je trouve que les Italiens sont très chaleureux » (Salvadorienne). Les émigrés indiens mentionnent pareillement avoir des relations amicales avec des voisins, des amis, des collègues d'ascendance canadienne-française, italienne, juive, grecque ou pakistanaise.

L'attrait exercé par le milieu de vie montréalais est le facteur premier de l'intention de ces immigrés de demeurer le plus longtemps possible au Québec. Et le Québec, grâce à Montréal, pourra laisser une image plaisante à ceux qui décideront de partir. « Even if I move to another province, Montreal will remain unique to me on account of its culture, food, lifestyle. It is very different from other places in Canada » dit une émigrée indienne qui apprécie le bilinguisme présent à Montréal et développe une vision exotique du Québécois francophone dont elle aime à imiter certains comportements : « Even though I'm not Quebecois, I've picked up their behaviour, food and so forth, like a Quebecker. »

Cependant, Montréal donne une image artificielle du Québec : « It is not representative of Quebec ; the people I interact and deal with in Montreal are not largely mainstream Quebecers, even though they are Francophone » (Indien). De plus, ils sont persuadés qu'ils ne retrouveraient pas ailleurs au Québec les traits qu'ils aiment à Montréal, pas plus d'ailleurs qu'à Toronto, Vancouver ou Calgary. Mais leur affirmation du droit de tout un chacun de choisir sa langue d'usage, leur perception du français comme d'une langue secondaire, leur opposition ferme à toute législation qui privilégie une langue font que ces traits ne fondent en rien un attachement, et encore moins un sens d'appartenance à la société québécoise. Ils fondent uniquement un sentiment de confort à vivre dans une ville « intéressante ».

UN REFUS D'APPARTENANCE

Citoyenneté et pays canadiens

Ces immigrants manifestent une allégeance entière à l'État canadien. Comme dans le cas précédent, cette identification renvoie aux symboles de paix et de sécurité, au prestige international et à l'imagerie d'une terre d'accueil et d'ouverture, ainsi qu'aux droits et libertés conférés par la citoyenneté canadienne. Pour l'émigrée du Salvador, la citoyenneté canadienne, « c'est un orgueil, une fierté parce que c'est le meilleur cadeau qu'un pays puisse donner à une personne » ; elle signifie liberté, ouvertures, prestige et « en cas d'indépendance du Québec », dit-elle, « je déménage dans une autre province, parce que, moi, je veux pas perdre ma citoyenneté canadienne ». Pour l'homme venu du même pays, toute appartenance québécoise est exclue : « Je suis Canadien parce que j'habite ici et que j'aime ça ici. Être Canadien, c'est avoir le respect et suivre les lois, respecter le drapeau et des choses comme ça. » Pour les émigrés de l'Inde, les seules règles à respecter sont également et uniquement canadiennes.

Le cadre référentiel de ces immigrants est canadien et aucun ne veut se dire Québécois. En effet, en sus de construire un lien exclusif à l'État dont ils sont des citoyens, ils disent appartenir au pays canadien et non au pays québécois. L'un pense que le Canada est la meilleure société possible pour mener une vie confortable et dynamique : « It gives you all the benefits of North America without being American : opportunities, freedom, and dynamism » et l'une affirme : « I am Canadian, I feel part of Canada » (Indiens).

Le Québec n'est pas un espace régional particulier au Canada pour ces personnes et la distinction entre identité canadienne et identité québécoise est inopérante dans leur esprit : « Québécois et Canadiens, c'est la même chose » (Salvadorien) ; « There is nothing distinct about being

a Quebecker. It doesn't come to mind. There is no identity in my mind of what a Quebecker is » (Indien) ; « Quebec is just a province, nothing beyond that, nothing at all » (Indien). Et, tant que le Québec demeure une province du Canada, il ne peut être question d'une identité québécoise, précise une femme : « Right now, Quebec is a province, it is not separate, so why should I say that I am a Quebecker ? », tandis qu'un autre émigré indien insiste sur la force d'un « nous » canadien : « We are Canadians. If one finger is out, it is one thing ; if you have five fingers, you are much stronger, it makes a stronger fist. »

De plus, pour quelques-uns, la connaissance de l'histoire du Québec est de peu d'intérêt, voire insignifiante, comparée à d'autres « in terms of its impact upon civilization at large. Quebec's history in this regard is irrelevant. [...] There are only some aspects of it that are significant in the North American context, and I am already aware of them » (Indien). Ces immigrants connaissent très peu l'histoire du Québec et ne montrent pas de curiosité à son égard, sinon à propos des origines du mouvement indépendantiste, du « monde canadien » ou encore des dix dernières années : « Since I live here I guess. » Ils sont des « Canadians living in the province of Quebec » pour reprendre les termes de la plupart et ils pourraient de la même manière être des citoyens canadiens résidant en Alberta ou en Ontario.

Ethnocentrisme et racisme

Les émigrés indiens ne s'identifient pas comme Québécois bien qu'ils s'en tiennent au seul critère de la résidence pour définir un Québécois : « If you live here, you are a Quebecker, if you leave tomorrow, you are not. » Les deux émigrés du Salvador ont une autre conception. « C'est une personne qui est née au Québec et qui parle français » dit la femme pour qui « ceux qui sont nés au Québec et qui parlent français ne forment qu'un petit groupe au sein du Canada ». Quant à l'homme, il a une conception plus culturaliste : « Un Québécois, c'est un natif, un catholique, un frère pareil à l'autre. »

Les uns et les autres s'identifient personnellement et au premier chef comme des immigrants, comme porteurs d'une orientation culturelle particulière ou d'une qualité personnelle, ou encore comme Canadiens. Ils avancent ces identifications en vue de faire valoir l'injustice de leur statut au Québec. Pour deux provenant du Salvador, être immigré est le trait jugé le plus important, parce qu'il décrit exactement leur condition au Québec : « Même si j'ai ma citoyenneté, je suis considéré comme un immigrant » dit l'homme, alors que la position de la femme est tributaire d'une lourde expérience de rejet ou de discrimination par des natifs francophones, et cela en dépit de sa volonté d'appartenance

au Québec très marquée à son arrivée et qui l'a conduite à choisir un quartier de l'est de Montréal « afin d'y pratiquer le français ». Dès la première année de résidence, elle a éprouvé un très fort sentiment de ne pas être acceptée : « Le monde, il te regardait mal, il te faisait des gestes pour te faire comprendre que t'étais pas accepté. » Depuis, plusieurs expériences difficiles se sont ajoutées : « Par exemple, on a toujours eu des propriétaires immigrants parce que les propriétaires québécois, quand on cherche un logement et qu'ils écoutent ton accent, ils te disent que le logement est loué. [...] Quand vous arrivez dans un bureau du gouvernement ils pensent que vous ne pouvez lire ou écrire en français, ils voient ton visage et ne s'occupent pas de toi. » L'élément le plus significatif demeure, néanmoins, le refus par une institution universitaire francophone d'un dossier présenté pour satisfaire aux exigences d'une corporation professionnelle : « L'Université de Montréal, c'était fermé pour les immigrants. » Ce même dossier a été ensuite accepté par l'Université McGill et le sentiment d'être acceptée et mieux traitée par les « anglophones » est demeuré très prégnant chez cette femme : « Les Anglais sont plus accueillants. Les francophones ne nous laissent pas beaucoup de place. [...] Même si on essaie de s'intégrer, on le sent toujours qu'ils ne nous acceptent pas. »

Deux femmes venues de l'Inde invoquent la culture indienne ou la religion musulmane comme référent premier d'identification personnelle, et cette différence est affirmée contre les « Québécois ». Parlant des « francophones », l'une émet ce commentaire : « They just think about Quebec as their country, but they are wrong ; it should be even, they are not suppose to discriminate against other people. » Néanmoins, dans le cas de la seconde, l'usage de l'anglais est le principal facteur du sentiment d'exclusion. Aussi maintient-elle une distance avec les « Québécois » dont la gentillesse, « friendly people », ne saurait effacer ce qu'ils représentent à ses yeux, une tentative d'imposition d'une langue et un déni de droits individuels.

Les trois autres émigrés indiens choisissent la qualité de Canadien comme le trait le plus important pour se définir personnellement et trouver un statut au Québec. Ils veulent faire valoir leurs droits, dont celui de ne pas être stigmatisés comme membres « d'une minorité visible ». L'un raconte ses expériences : « Sometimes, when I apply for a job, when they hire us, they mention our colour. When I say Canadian, it is a conscious answer because quite often the reason for the question is because I am a visible minority. I would not be asked this question if I was not a visible minority. Discrimination, it happens everywhere. » Les deux autres font référence au racisme, mais estiment qu'il n'est pas omniprésent et n'hypothèque en rien leur vie au Québec : « There is discrimination but not everywhere, if it were everywhere, people would be doing nothing. But they are doing business and are surviving. »

L'ENJEU

Il est une autre raison que la discrimination et la non-acceptation pour comprendre ce refus d'appartenance québécoise. Le français est une langue sans rayonnement et sans puissance économique, une langue presque inutile et, pour un émigré indien, une langue appelée à disparaître par loi naturelle. L'avantage de l'anglais à l'échelle internationale est, par contre, un fait d'évidence et la connaissance de la langue la plus employée en Amérique du Nord et dans le monde doit avoir priorité sur celle d'autres langues : « Wherever I go, people speak English. People should know English, not French » ; « English is an international language, and as long as there is one language that everybody can speak, it should be enough. »

Ces immigrants conçoivent le Québec comme une région « petite », « small » non pas simplement en raison de la taille de sa population mais aussi de l'insistance mise sur son caractère francophone. L'usage de l'anglais est, en effet, associé à des pays puissants économiquement et le Québec est par rapport au Canada anglais « something very small », « just a small place, a small province » (Indiennes) et en cas de séparation « it will become smaller and smaller » (Indien).

Les deux émigrés du Salvador avancent également cette notion de « petite région » que serait le Québec. L'homme décrit le désavantage qu'il voit dans le manque de puissance économique de la province : « L'indépendance, dans un si petit pays comme le Québec, contre un grand comme le Canada, on ne peut rien faire. Car le petit doit toujours être dépendant d'un plus grand. »

Autant dire que ces immigrants s'opposent à toute sécession politique du Québec qui ne saurait qu'apporter des difficultés économiques, mais aussi à l'obligation envisagée par des indépendantistes d'imposer la connaissance du français à tout résident, et ils envisagent de quitter le Québec s'il devenait un État souverain.

Ils développent une conception du terme « peuple » qui ne les porte pas à se questionner sur l'existence d'un peuple politique aspirant à contrôler un État. Un peuple est un ensemble d'individus ayant établi des liens de proximité en raison de la vie sur un même territoire ou encore un ensemble d'individus présentant des traits culturels propres, ce que les résidents du Québec ne sauraient démontrer : « I dont' see any difference between Quebec people and Ontario people » (Indien) et « ceux nés au Québec et parlant français ne forment qu'un petit groupe » (Salvadorienne).

De toutes manières, « it might have been true that at some time in history people in society had to share values, language and culture. But

as the societies undergo change as a result of migration and influence of cultures upon peoples, there will automatically be a fragmentation of cultures and of shared values. There is no such a thing as an Indian people, peuple québécois, certainly not » (Indien).

LES CONDITIONS INDIVIDUELLES

Le statut du français dans le monde n'est pas le seul. Le parcours migratoire de ces personnes semblerait être aussi un facteur de leur refus d'appartenance québécoise. Elles n'ont pas choisi de venir au Québec, et, surtout, elles recherchaient, exclusivement, en émigrant, à parfaire ou à maintenir un itinéraire individuel et n'avaient guère développé de curiosité ou d'intérêt pour toute nouvelle société où elles s'établiraient. En ce sens, les débats sur la langue et sur l'indépendance du Québec ne constituent pas seulement, pour elles, des sujets de débats dépassés, mais aussi des gênes pesant sur leur projet personnel. Elles favorisent tout *statu quo* reconnaissant la domination de l'anglais, la langue de la mobilité sociale.

Les émigrés indiens ont quitté l'Inde pour des raisons entièrement personnelles : rejoindre un conjoint, acquérir une autonomie personnelle en évitant le contrôle familial, combler plus aisément des aspirations professionnelles, en un mot « changer de vie ». Ils connaissaient des conditions de vie agréables dans leur pays : « Good values, culture and civilization and education » (femme), avaient une image extrêmement positive du Canada, un pays beau, « family-oriented », moderne, pacifique, au niveau de vie élevé, et trois sur cinq savaient que le pays était bilingue. Néanmoins, ils n'en connaissaient pas la géographie, ni la vie politique, et ils ne savaient pas qu'au Québec le français était la langue parlée par la majorité de la population.

Ils sont venus dans cette province par hasard de circonstances : le parrainage d'un conjoint (2 cas), l'acceptation d'une demande d'inscription par une université anglophone (1 cas) ou la présence d'amis (1 cas). Un seul a choisi Montréal, car, selon ses informations, le niveau des prix y était moins élevé qu'à Toronto. Ils avaient des scolarités différentes² et ont vu leurs aspirations professionnelles comblées, en dépit d'une méconnaissance du français et de racisme.

La situation des deux émigrés salvadoriens³ n'était pas aussi favorable à leur départ du Salvador. Ils n'auraient jamais quitté ce pays si les

2. Deux avaient fait des études secondaires, un des études collégiales, deux des études universitaires.

3. La femme détient, en 1995, un diplôme universitaire et l'homme a fait des études secondaires.

effets de la guerre civile ne les avaient menacés personnellement. Ils demeurent des exilés regrettant leur pays d'origine. « On est partis juste pour sauver notre vie », dit la femme qui exerçait une profession libérale rémunératrice et qui a fui les pratiques répressives de l'armée et du gouvernement salvadorien. Elle a choisi, de préférence aux États-Unis, le Canada « un pays plus sécuritaire, où l'on respecte les droits de la personne », et le Québec car des amis y habitaient. Elle ne disposait d'aucune information sur cette province. Elle a vu ses attentes d'exercer son métier satisfaites après avoir repris des études pour faire reconnaître ses diplômes et avoir appris le français. Toutefois, elle aimerait retourner au Salvador dont elle préfère le mode de vie et la sociabilité quotidienne.

L'homme, qui craignait son « recrutement forcé par la guérilla ou l'armée régulière », exploitait une ferme agricole appartenant à son père et il a été parrainé par un parent établi à Montréal. Il n'avait pas vraiment d'image du Canada ou du Québec : « Mon idée, c'était seulement de sortir de mon pays » et il n'avait aucune aspiration particulière, sinon d'échapper à la violence politique. Il se dit satisfait de son sort, mais il a trouvé incongrue une question sur la réalisation de ses espérances au Québec : « Moi, je travaille et c'est tout. Si on a un travail, on peut vivre tranquille. Tu n'as pas de problème. »

CONCLUSION

Dans le cas de ces immigrés qui voient dans le Québec un milieu de vie montréalais, confortable, cosmopolite, anglophone et qui, pour certains, vient rehausser l'amabilité des « francophones », on peut parler d'un refus d'appartenance québécoise par rejet de toute idée d'une spécificité sociétale du Québec. Le seul lien collectif légitime entre individus est, à leurs yeux, la protection des droits individuels qui permettent à chacun de décider des conditions les plus propices à son bien-être et à sa réussite sociale. Le Québec n'est qu'une province comme les autres du pays canadien dont ils sont des membres à part entière et, à ce titre, libres de choisir leur langue d'usage. Le Québec est aussi une région sans envergure économique suffisante pour assurer, seule, une prospérité économique et ces immigrés estiment que toute sécession viendrait menacer leurs intérêts en sus de permettre l'imposition du français comme seule langue d'usage commune, une langue pourtant sans utilité dans le monde actuel.

En sus de cette préoccupation très matérielle, deux facteurs permettent de comprendre le refus affirmé d'appartenance québécoise dans ce cas de figure : l'absence de désir ou de choix d'émigrer et la perception d'une forte mise à distance des immigrés par la majorité canadienne-

française, perception accrue, dans le cas des deux immigrants francophones venus du Salvador, par une expérience concrète de racisme et de xénophobie. Mais la perception de cette mise à distance ne donne pas lieu à la réaffirmation de l'égalité des droits de tous les citoyens canadiens selon une volonté d'inclusion et de reconnaissance au sein de la société québécoise comme dans le cas d'autres immigrants. Elle engendre plutôt une volonté de s'exclure d'une collectivité franco-québécoise perçue comme inapte à comprendre l'évolution économique contemporaine et à respecter les préceptes de base de la liberté et de l'égalité.

Dans ces conditions, ces personnes ne demeurent au Québec qu'en raison de leur confort à vivre dans la région de Montréal et des coûts, financiers, professionnels, sociaux et psychologiques, qu'impliquerait l'établissement dans une autre région ou dans un autre pays.